

6.1

Avis et communiqués

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé) : *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020*

ET

Avis 45-326 du personnel des ACVM : Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées

(Textes publiés ci-dessous)

Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé) *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020**

Le 12 décembre 2019

Nous disposons d'un régime d'examen des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'organismes de placement collectif), modifications de prospectus, dépôts préalables et demandes de dispenses. Ce régime est décrit dans l'*Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires* (l'**Instruction générale 11-202**).

Aux termes de l'Instruction générale 11-202, le déposant qui obtient un visa de l'autorité principale sera réputé avoir reçu un visa dans chaque territoire sous le régime du passeport où le prospectus a été déposé. Toutefois, le visa de l'autorité principale attestera que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (**CVMO**) a octroyé un visa seulement si les bureaux de celle-ci sont ouverts à la date du visa de l'autorité principale, et qu'elle a indiqué que le prospectus est « prêt pour le définitif ». Si les bureaux de la CVMO ne sont pas ouverts à la date du visa de l'autorité principale, cette dernière octroiera un second visa faisant foi du visa de la CVMO le premier jour où ses bureaux sont ouverts.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2020 et en janvier 2021. Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

1. Les samedis et dimanches (toutes)
2. Mercredi 1^{er} janvier (toutes)
3. Jeudi 2 janvier (Québec)
4. Lundi 17 février (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse)
5. Vendredi 21 février (Yukon)
6. Lundi 16 mars (Terre-Neuve-et-Labrador)
7. Vendredi 10 avril (toutes)
8. Lundi 13 avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Nunavut et Ontario)
9. Lundi 18 mai (toutes)
10. Lundi 22 juin (Terre-Neuve-et-Labrador, Yukon et Territoires du Nord-Ouest)
11. Mercredi 24 juin (Québec)
12. Mercredi 1^{er} juillet (toutes)
13. Jeudi 9 juillet (Nunavut)
14. Lundi 13 juillet (Terre-Neuve-et-Labrador)
15. Lundi 31 juillet (Saskatchewan)
16. Lundi 3 août (toutes sauf Yukon, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard)
17. Mercredi 5 août (Terre-Neuve-et-Labrador*)
18. Lundi 17 août (Yukon)

-2-

19. Vendredi 21 août (Île-du-Prince-Édouard)
20. Lundi 7 septembre (toutes)
21. Lundi 12 octobre (toutes)
22. Mercredi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario et Québec)
23. Mercredi 23 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
24. Jeudi 24 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Québec)
25. Jeudi 24 décembre après midi (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse), après 13h (Yukon et Colombie-Britannique)
26. Vendredi 25 décembre (toutes)
27. Lundi 28 décembre (toutes)
28. Mardi 29 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
29. Mercredi 30 décembre (Territoires du Nord-Ouest)
30. Jeudi 31 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Québec)
31. Jeudi 31 décembre après midi (Nouveau-Brunswick), après 13h (Colombie-Britannique)
32. Vendredi 1^{er} janvier **2021** (toutes)
33. Lundi 4 janvier **2021** (Québec)

*Si les conditions le permettent, sinon reporté au premier jour où le temps le permet, la décision étant prise le matin du jour férié.

Avis 45-326 du personnel des ACVM

Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées

Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Le 11 décembre 2019

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) ont publié pour consultation les projets de modification suivants concernant les créances hypothécaires syndiquées (collectivement, les **modifications**) :

- les projets de *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et de *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- les projets de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- les projets de modifications corrélatives locales.

Les modifications ont été initialement publiées pour consultation le 8 mars 2018 et une version révisée en a été publiée pour une deuxième consultation le 15 mars 2019 (le **projet de 2019**). Nous avons reçu 11 mémoires en réponse au projet de 2019.

Calendrier et date de mise en œuvre prévus

Le projet de 2019 prévoyait que les modifications entreraient en vigueur le 31 décembre 2019. Nous nous attendons maintenant à ce que celles-ci entrent en vigueur en juillet 2020, sous réserve des approbations requises. Au début de 2020, nous fournirons des précisions sur le calendrier et la date de mise en œuvre prévus.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Alexandra Lee
Analyste à la réglementation
514 395-0337, poste 4465
alexandra.lee@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

David Surat
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416 593-8052
dsurat@osc.gov.on.ca

Matthew Au
Senior Accountant, Corporate Finance
416 593-8132
mau@osc.gov.on.ca

Melissa Taylor
Legal Counsel, Corporate Finance
416 596-4295
mtaylor@osc.gov.on.ca

Paul Hayward
Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation
416 593-8288
phayward@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Lanion Beck
Senior Legal Counsel
403 355-3884
lanion.beck@asc.ca

Jan Bagh
Senior Legal Counsel
403 355-2804
jan.bagh@asc.ca

British Columbia Securities Commission

Leslie Rose
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
604 899-6654
lrose@bcsc.bc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Mikale White
Legal Counsel, Securities Division
306 798-3381
mikale.white@gov.sk.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Ella-Jane Loomis
Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières
506 453-6591
ella-jane.loomis@fcnb.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Sarah Hill
Legal Counsel
204 945-0605
sarah.hill@gov.mb.ca

Nova Scotia Securities Commission

H. Jane Anderson
Executive Director and Secretary to the Commission
902 424-0179
jane.anderson@novascotia.ca